

## La rigueur du PLF 2011 : est-ce l'austérité plus l'espoir ?

Préparez vos mouchoirs. La grande dépression du mois de novembre va être confirmée. Non seulement les jours raccourcissent, le soleil n'est plus au rendez-vous, il pleut et il fait froid, mais voici le projet de loi de finances 2011 qui vient poindre le bout de son nez au milieu de toute cette grisaille. Au Moyen Age, les contribuables paysans, artisans et commerçants, redoutaient par-dessus tout les visites des percepteurs au début de l'hiver, ces derniers réclamant dîmes, tailles et autres gabelles en contrepartie de la protection et de la sécurité face aux vils envahisseurs. Les temps changent, l'envahisseur n'est plus, mais les impôts demeurent.

### Florilèges du projet de loi de finances 2011 :

- Si vous souhaitiez vous marier ou vous pacser entre juin et septembre 2011 non par amour mais pour des raisons fiscales, c'est raté. Les nouveaux mariés ou pacés ne devront produire qu'une seule et unique déclaration fiscale.
- Il faut travailler plus pour gagner plus, mais en étant taxé à la plus haute tranche d'imposition ; les hauts revenus passeront de 40 à 41 %...
- Equilibre budgétaire aidant, le PLF serait porté de 18 à 19 %, soit une imposition globale de 31,1 %.
- L'appétit du Léviathan ne pouvant être satisfait, la hausse de la taxation des plus-values mobilières et immobilières risque également d'être effective au 1er janvier 2011.
- Ce n'est plus une Arlésienne, on l'annonçait déjà pour la loi de finances précédente : suppression du seuil d'imposition pour les cessions mobilières. Les plus-values de cession seraient taxées dès le premier euro.
- Il n'y a pas de petits profits : le crédit d'impôt sur les dividendes (230 €) serait supprimé.
- Vos très chers amis banquiers et assureurs vous avaient proposé de réaliser un transfert Fourgous pour vous faire économiser les prélèvements sociaux sur les intérêts des fonds euros au 31 décembre

de chaque année. Cause perdue, tout contrat multisupport, sur la poche euro, serait taxé aux prélèvements sociaux chaque année. Attendez-vous donc à bénéficier d'un rendement net entre 3 et 3,30 % sur les fonds en euros en 2011.

- Pour les futurs propriétaires, ne comptez plus sur le bénéfice des crédits d'impôt sur les intérêts d'emprunts. Même chose pour l'acquisition d'équipement photovoltaïque, l'incitation serait diminuée de moitié (de 50 à 25%).
  - Nous sommes plus réservés quant à la volonté d'accorder une réduction d'IR et d'ISF pour renforcer le capital social des PME. Les banques demandant toujours plus d'apport dans les opérations de financement, cette décision viendrait à l'encontre de l'économie et du développement de la France.
  - Le désormais célèbre "coup de rabet" sur les niches fiscales va être à coup sûr confirmé, avec une réduction globale de 10 % sur réductions et crédits d'impôts compris dans le plafonnement global, excepté l'emploi des salariés à domicile, les gardes d'enfants et les investissements locatifs dans le logement social outre-mer. Les investissements locatifs en outre-mer, sous réserve qu'ils soient conformes aux règles d'emplacement, de construction et de respect des prix au mètre carré, restent encore d'excellentes opportunités pour développer son patrimoine en toute sécurité.
- Règle essentielle : faire appel à un professionnel !  
Rendez-vous en décembre pour le volet entreprises de la loi de finances 2011...



**C. CONSEILS** GROUPE  
VOTRE PATRIMOINE DYNAMISÉ